



Vente d une maison en instance de divorce

Par **Estelle**, le **07/03/2012 à 14:42**

Bonjour,

L'ordonnance de non conciliation a été effectué en février 2011 , mon mari n'a pas voulu signer le PV , nous sommes séparé depuis septembre 2010 .nous ne sommes toujours pas divorcé, Puisque j 'ai 30 mois pour enclencher la procédure de divorce .je souhaite vendre la maison qui a été le domicile familial , cette maison j en suis pleinement Propriétaire le terrain est a moi et le prêt est a mon nom. J' ai toujours remboursé se prêt seul . Est ce que mon mari doit me signer une autorisation pour vendre ma maison ? Merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **07/03/2012 à 18:05**

Bonjour,

Quand avez-vous acheté ou fait construire cette maison ? Le terrain vous appartenait-il avant le mariage ? Sous quel régime êtes-vous mariée ?

Cordialement.